



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG  
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
5 AOUT 2024

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville le lundi 5 aout 2024 à compter de 19 h 00. Les membres du Conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie  
Marie Claude Aubin

Catherine Marsan-Loyer  
Stéphanie Dalpé

Sont absents les conseillers suivants :

Bob Lussier  
Josiane Martel-Ouellet

Assiste également à la séance, le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

**1. RES 249-08-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 JUILLET 2024
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
5. CORRESPONDANCE
6. DEMANDE DE DÉROGATION N° 24-030 - 65, CHEMIN DU PINACLE
7. DEMANDE DE P.I.I.A. N° 24-031 – 14, ROUTE 237 NORD
8. DEMANDE DE P.I.I.A. – N° 24-032 – 68, RUE PRINCIPALE
9. DEMANDE DE P.I.I.A. – N° 24-033 – 270, CHEMIN DU PINACLE
10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS N°162-08-2024 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°131-2022, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°132-2022, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°133-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°134-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A. N°135-2021 ET LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION N°128-2010
11. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – REMBOURSEMENT INTERVENTIONS ALARME GYMNASSE – ASSOCIATION GARAGONA INC.
12. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – 2<sup>E</sup> PHASE REBOISEMENT PARC MUNICIPAL – FOR-ÉCO
13. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – ALAIN SALADZIUS
14. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'INGÉNIERIE – PROJET USINE ÉPURATION – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
15. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET PRACIM CASERNE-GARAGE – FABG ARCHITECTES
16. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL OF THE HOLY TRINITY (BSM) RESTAURATION TOITURES – STEPHAN BARCELO

17. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET PSMMPI RESTAURATION TOITURES HÔTEL DE VILLE – STEPHAN BARCELO
18. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET PSMMPI RESTAURATION TOITURES GRAMMAR SCHOOL ET CLOCHER ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL OF THE HOLY TRINITY (BSM) – STEPHAN BARCELO
19. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET PSMMPI RESTAURATION TOITURES HÔTEL DE VILLE – TOITURES 4 SAISONS INC.
20. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL OF THE HOLY TRINITY (BSM) RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BSM - STUDIO DU VERRE
21. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SUIVI ET EXPLOITATION INSTALLATIONS EAU POTABLE ET EAUX USÉES – AQUATECH
22. OFFRE DE SERVICE – ASSURANCE DES CYBERRISQUES – FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
23. OFFRE DE SERVICE – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – RESTAURATION DES TOITURES – GOUTTIÈRES – TOITURES TROIS ÉTOILES
24. OFFRE DE SERVICE – PROJET PSMMPI RESTAURATION PEINTURE TOITURES GRAMMAR SCHOOL ET CLOCHER ÉGLISE BSM – SDB SOLUTION INC.
25. OFFRE DE SERVICE – SERVICES JURIDIQUES – PFD AVOCATS
26. OFFRE DE SERVICE – PROJET STATION D'ÉPURATION (STEP) LIGNE 600V – HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
27. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE MODIFICATION - ENTENTE ENTRE L'ÉGLISE ANGLICANE ET LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
28. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ACCORD DE LICENCE ENTRE LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU CANADA ET LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG - ÉQUIPEMENT D'ALERTE SISMIQUE PRÉCOCE
29. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS – ENTRE LA VILLE DE COWANSVILLE ET LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
30. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI
31. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À ŒUVRER AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES – SURETÉ DU QUÉBEC
32. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – OFFRE DE SERVICES BANCAIRES RÉVISÉE (2024-2027) – BANQUE ROYALE DU CANADA (RBC)
33. APPROBATION ET AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION
34. CRÉATION DU COMITÉ DE SÉLECTION ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023
35. CRÉATION DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
36. MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME – ADMINISTRATION MUNICIPALE
37. EMBAUCHE – GREFFIÈRE ADJOINTE – MAIKE STORKS
38. EMBAUCHE – DIRECTRICE ADJOINTE SERVICE INCENDIE-OFFICIERE EN SÉCURITÉ – SAMANTHA SALOIS
39. ENGAGEMENT QUATRE POMPIERS SERVICE INCENDIE
40. PROJET D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND – EMBAUCHE ET PARTAGE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

41. DEMANDE DE RÉDUCTION DES DÉLAIS D'INTERVENTION - PONT CHEMIN MOULIN À SCIE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMDQ)
42. AUTORISATION PASSAGE DES CYCLISTES
43. LETTRE DE SOUTIEN - PROJET À L'ÉCOUTE DU COSMOS
44. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
45. VARIA
46. PÉRIODE DE QUESTIONS
47. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

## 2. RES 250-08-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
 Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
 Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

## 3. RES 251-08-24 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
 Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
 Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement N° 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
11955	Telus	GPS voirie juin à juillet	64,39 \$
11956	Les services EXP	Travaux voirie	603,62 \$
11957	Ville de Dunham	Entente collecte déchets	62 357,31 \$
11958	Ville de Cowansville	Entente loisir	10 288,24 \$
11959	COGECO	WEB Aqueduc	63,18 \$
11960	COGECO	WEB loisir	51,68 \$
11961	COGECO	WEB Caserne	63,18 \$
11962	COGECO	WEB Épuration	63,18 \$
11963	COGECO	WEB Mairie	91,92 \$
11964	T.I.C	Tel cell- août	227,72 \$
11965	Alain Saladzius	Mandat acc.eaux usées	3 243,44 \$
11966	L'Arsenal-Thibault & Associés	Camion auto-pompe	781 122,90 \$
11967	Alex Royer Whitehead	Bottes à cap	402,36 \$
11968	Studio du verre	Transformation BSM	4 369,05 \$
11969	Canopé Design	Transformation BSM	201,21 \$
11970	ADMQ	Muny-Achat clé	465,65 \$
11971	Ambidex	Panneau touristique	2 586,94 \$
11972	Telus	Tel cell juin à juillet	352,94 \$
11973	Flash Groupe Canva	Panneau touristique	583,70 \$
11974	Sergey Golikov	Immatriculation	698,14 \$
11975	Ministère du Revenu Québec	DAS	18 048,99 \$
11976	Receveur général du Canada	DAS	5 854,08 \$
11977	Chad Whittaker	Paye de départ	3 604,64 \$
11978	Les Alarmes perfection	Inspection église et HDV	2 551,58 \$
11979	Amazon	Arcticles divers incendie-voirie	991,54 \$
11980	Aquatech	Suivi eaux potables	1 697,59 \$
11981	Lyne Arcand	CCCT	75,00 \$
11982	Équipements Baraby	Swicht température	173,45 \$
11983	Denise Bélanger	CCE	75,00 \$
11984	Julien Bourbeau	Cell	20,00 \$
11985	Les Entreprises Bourget	Abbat poussière	22 311,02 \$
11986	C.A.U.C.A	Frais acquisition survi-mobile	689,85 \$

11987	Centre du pneu F.M.L	Entretien camion	1 216,44 \$
11988	Champigny Électrique	Réservoir pompes	1 216,06 \$
11989	Jean Chênevert	CCAF	225,00 \$
11990	Groupe CLR	Antenne	214,89 \$
11991	Concassage Pelletier	Achat de pierres	49 451,39 \$
11992	Cont-A-C-T Technologies	Antenne-détecteur	1 465,57 \$
11993	DBR Informatique	Encre et copies	750,85 \$
11994	Bruno De Kinder	Traduction Messenger	575,50 \$
11995	ABCDE Internet	Essence-poste	757,50 \$
11996	Dépanneur chez Ben	Bottes à cap- Rémi	183,95 \$
11997	Construction DJL	Asphalte	257,83 \$
11998	Excavation Dominic Carey	Rechargement chemin	9 613,26 \$
11999	Excavation Bedford	Pelle	316,18 \$
12000	Excavation Carey et Giguère	Niveleuse	6 338,00 \$
12001	Frontenac technologies	Location équipement	1 243,34 \$
12002	G.A.L	Balai aspirateur	853,69 \$
12003	Outillage Rioux G.D.B	Ens. Protection bûcheron	1 312,71 \$
12004	Groupe DNH	Essence	1 342,47 \$
12005	Groupe Maska	Entretien camion	19,41 \$
12006	Pascal Genest-Richard	CCAF	225,00 \$
12007	Isabelle Hébert	CCCT	75,00 \$
12008	Impression DF	Vignette et pancartes	249,49 \$
12009	J.A Beaudoin	Niveleuse	9 931,63 \$
12010	Henriette Jetten	CCE	75,00 \$
12011	Rona	Bois tables - crédit	5,44 \$
12012	Les solutions IT Cloud	Ajout courriel	96,35 \$
12013	Locaplus	Location équipement	431,57 \$
12014	Luc Letendre	CCAF	225,00 \$
12015	Marc Fortier	Cell	20,00 \$
12016	Marie Lavergne	CCCT	75,00 \$
12017	Mégaburo	Cartouche encre - timbreuse	277,09 \$
12018	Municipalité de St-Armand	Entraide incendie - prévention.	604,34 \$
12019	Élagage Nicholas Bélanger Gulik	Abattage arbre	1 402,70 \$
12020	Orizon Mobile	Nouveau cell	17,97 \$
12021	Papeterie Cowansville	Papeterie	203,43 \$
12022	Les Pétroles Dupont	Diesel	1 527,03 \$
12023	Pierre Corbeil	Nacelle	287,43 \$
12024	Pierre Jobin	CCAF	225,00 \$
12025	Anne Pouleur	H.P juillet	1 507,50 \$
12026	Programmation GM	Divers travaux	814,89 \$
12027	Suroît Propane	Propane tour comm.	197,05 \$
12028	Protection incendie CFS	Crème décontaminante	330,81 \$
12029	Rémi Therrien	Loquet charnière	20,79 \$
12030	Roger Courchesne	Location garage août	500,00 \$
12031	Samantha Salois	cell-frais acc. J-F Hôpital	69,04 \$
12032	Sébastien Giguère	Cell	20,00 \$
12033	Service d'entretien C.M	Pantalon - scie	2 235,09 \$
12034	Pierre St-Onge	Cell	20,00 \$
12035	Techno-Contrôle 2000	Recharge cylindre	50,59 \$
12036	Transporteurs en vrac secteur Missisquoi	Achat de pierres	14 388,72 \$
12037	Lou-Gabrielle Vaugeois	CCCT	75,00 \$
12038	Ville de Sutton	Entraide	998,97 \$
12039	Ville de Dunham	Entraide	1 057,25 \$
12040	Volta Électrique	Travaux divers	109,23 \$
12041	Jean-Philippe Waaub	CCE	75,00 \$
12042- 12043- 12044	Y.Gosselin et Fils	Aliment -quincaillerie	808,89 \$
12045	Zone-Éco	Déchets branches	88,75 \$

### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

#### 4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- **PANNEAUX INTERDICTION (BASEBALL/BAIGNADE)**

Les panneaux d'interdiction relativement aux activités de baignade et au baseball ont été installés au parc Paul Goodhue afin de se conformer à une exigence de l'assureur de la Municipalité en raison d'enjeux de sécurité.

- **FÊTE AU VILLAGE**

La Fête au Village tenue le 3 août 2024 organisé par le comité Société fut un succès grâce à l'implication des bénévoles, des pompiers et de l'équipe municipale. Elle a su réunir des travailleurs étrangers ainsi que des résidents.

- **REMPLACEMENT PONCEAUX**

Le reprofilage des fossés et le remplacement des ponceaux débiteront sous peu sur le chemin du Pinacle. La Municipalité assume les coûts des travaux; les propriétaires assument les coûts des ponceaux.

- **RÈGLEMENT OMNIBUS URBANISME**

Le règlement vise à amender plusieurs règlements d'urbanisme. Le processus d'adoption nécessite une consultation publique qui aura lieu le 9 septembre.

#### 5. CORRESPONDANCE

- Martin Laroche :

- Question concernant la mise en ligne de l'enregistrement de la séance du mois de juillet – La séance est dorénavant en ligne
- Question concernant la limite de vitesse de 50km/h – Aucune révision de la limite de vitesse à 70 km/h n'est prévue par le conseil municipal

- Simon Guérout – Questions et commentaires sur le règlement de contrôle animalier – Le règlement en question est adopté. Les citoyens sont invités à faire parvenir les questions et commentaires concernant les règlements en processus d'adoption à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement. La Municipalité énuméra dorénavant les règlements en processus d'adoption dans ses chroniques du Messager afin de rejoindre le plus de citoyens possible.

#### 6. RES 252-08-24 DEMANDE DE DÉROGATION N° 24-030 - 65, CHEMIN DU PINACLE

LA MAIRESSE DÉCLARE SON INTÉRÊT ET SORT DE LA SALLE POUR LA PÉRIODE DE LA DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT QU' : une demande de dérogation mineure pour agrandir un bâtiment accessoire à 2,6 mètres de la limite latérale de propriété a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : le bâtiment existant se trouve à 3 mètres de la limite de la propriété et empiète déjà dans la marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE : le voisin a témoigné son opposition à la dérogation mineure. Il craint que l'autorisation de construire un bâtiment à 2,6 mètres de la limite de propriété aggrave les risques en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE: la construction d'un garage attenant à la résidence est difficile à cause des ouvertures présentes sur la face est de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE : la superficie du terrain disponible permet l'implantation d'un garage à un endroit alternatif;

CONSIDÉRANT QUE : l'implantation d'un garage à un endroit alternatif sur le terrain demande la construction d'une nouvelle entrée de cour;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil refuse la demande de dérogation mineure telle que présentée;

QUE : le Conseil accorde une dérogation mineure pour permettre la construction d'un garage à 3 mètres de la limite latérale de la propriété puisqu'elle n'aggrave pas la dérogation à la marge du bâtiment accessoire existant;

QUE : le demandeur doit implanter sa construction de manière à respecter la distance minimale de 2 mètres entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal.

ADOPTÉE

**7. RES 253-08-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N° 24-031 – 14, ROUTE 237 NORD**

CONSIDÉRANT QUE : deux demandes de permis pour la rénovation du bâtiment principal et des bâtiments accessoires ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE : les demandes sont assujetties au règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux assujettis au P.I.I.A. consistent à remplacer les fenêtres du solarium par des fenêtres en bois de seconde main et de remplacer les toitures des bâtiments accessoires avec un revêtement de métal vissé;

CONSIDÉRANT QUE : les matériaux et couleurs s'agencent avec le reste du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux de rénovation s'intègrent dans le milieu environnant;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte la demande de P.I.I.A. qui autorise la rénovation du bâtiment principal et de ses bâtiments accessoires.

ADOPTÉE

**8. RES 254-08-24 DEMANDE DE P.I.I.A. – N° 24-032 – 68, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QU' : une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement des fenêtres a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : les anciennes fenêtres avaient des carreaux et que les nouvelles fenêtres n'ont pas de carreau intégré;

CONSIDÉRANT QUE : les fenêtres avec carreau intégré sont moins économiques en énergie;

CONSIDÉRANT QUE : le cadrage des fenêtres sera de couleur noire;

CONSIDÉRANT QU' : un des critères du P.I.I.A. exige que les travaux de rénovation n'aient pas pour effet d'amplifier le caractère non traditionnel du bâtiment par l'emploi de matériaux et de couleurs qui ne s'harmonisent pas avec l'environnement bâti du village;

CONSIDÉRANT QUE : quatre fenêtres ont une dimension de 46 pouces par 46 pouces;

CONSIDÉRANT QU' : un des critères du P.I.I.A. du village recommande des fenêtres plus hautes que larges;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil demande que les fenêtres de 46 pouces par 46 pouces soient subdivisées en deux sections à l'aide d'un meneau central vertical, pour donner l'effet de 4 grands carreaux avec le mécanisme à guillotine;

Par ailleurs, considérant que le linteau, le soffite, les gouttières, les cadrages de fenêtres sont blancs, tout comme le sont tous les éléments du bâtiment accessoire, le Conseil demande de garder les fenêtres blanches, pour une plus grande harmonie de couleurs.

ADOPTÉE

**9. RES 255-08-24 DEMANDE DE P.I.I.A. – N° 24-033 – 270, CHEMIN DU PINACLE**

CONSIDÉRANT QU' : une demande de certificat d'autorisation pour l'agrandissement d'un bâtiment accessoire a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande consiste à ajouter un étage au garage existant;

CONSIDÉRANT QUE : les matériaux proposés s'agencent avec l'environnement naturel et bâti;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte la demande de P.I.I.A. pour autoriser l'agrandissement vertical du bâtiment accessoire.

ADOPTÉE

**10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS N° 162-08-2024 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-2022, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 132-2022, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 133-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 134-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A. N° 135-2021 ET LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION N° 128-2010**

Je, Gilles Prairie conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement Omnibus N° 162-08-2024 modifiant le règlement de zonage N° 131-2022, le règlement de lotissement N° 132-2022, le règlement de construction N° 133-2021, le règlement sur les permis et certificats N° 134-2021, le règlement sur les P.I.I.A. N° 135-2021 et le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction N° 128-2010.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Gilles Prairie. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

ADOPTÉE

**11. RES 256-08-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – REMBOURSEMENT INTERVENTIONS ALARME GYMNASÉ – ASSOCIATION GARAGONA INC.**

CONSIDÉRANT : la facture N° 31014 du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, datée du 28 juin 2024, au montant de 356,42 \$, taxes incluses, pour les interventions causées par les déclenchements d'alarme au gymnase survenus le 9 janvier 2024 et le 8 février 2024, à la suite des erreurs de désarmement du système sur place;

CONSIDÉRANT QUE : les deux interventions facturées ont eu lieu, lors des activités sportives libres, offertes par la Municipalité et coordonnées par l'Association Garagona dans le gymnase de l'école de Saint-François d'Assise;

CONSIDÉRANT QUE : l'Association Garagona inc. n'était pas à l'origine des deux interventions facturées;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 356,42 \$ à l'ordre de l'Association Garagona inc. en guise de remboursement des frais encourus pour les interventions causées par les déclenchements d'alarmes au gymnase, survenus le 9 janvier 2024 et le 8 février 2024, à la suite des erreurs de désarmement du système sur place.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**12. RES 257-08-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – 2<sup>E</sup> PHASE REBOISEMENT PARC MUNICIPAL – FOR-ÉCO**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 778-06-23 « *Offre de services professionnels - For-Éco - reboisement Parc municipal* », adoptée par le conseil municipal le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE : l'offre initialement prévue (5 626,88 \$, taxes incluses) par la résolution N° 778-06-23 a été bonifiée à la demande du conseil municipal;

CONSIDÉRANT : la facture N° 7911 de la firme For-Éco du 18 juillet 2024 au montant de 8 574,08 \$, taxes incluses, pour la réalisation de la seconde phase de reboisement à la suite d'une coupe d'assainissement au Parc municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 8 574,08 \$ à l'ordre de For-Éco, conformément à la facture N° 7911.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**13. RES 258-08-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – ALAIN SALADZIUS**

CONSIDÉRANT : la facture N° 619, section « eau potable », au montant de 1 943,08 \$, taxes incluses, soumise à la Municipalité par le consultant Alain Saladzius le 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution No 664-03-23 « *Offre de services professionnels d'accompagnement en ingénierie – Alain Saladzius, fic, ingénieur* », adoptée par le conseil municipal le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU' : il est toujours dans l'intérêt de la Municipalité de continuer à faire appel à son consultant actuel, monsieur Alain Saladzius, dans les dossiers en lien avec la gestion des eaux potables et sanitaires;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 1 943,08 \$ au nom d'Alain Saladzius pour les services de consultation et d'assistance rendus dans les dossiers de la gestion des projets en lien avec de l'eau potable durant les mois d'avril, mai, juin 2024;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**14. RES 259-08-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'INGÉNIEURIE – PROJET USINE ÉPURATION – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 977-11-23 « *Offre de services professionnels – entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE : les factures déjà honorées, à savoir N° 8934, 9346, 9838 et 10131, cumulent le montant de dépenses de 9 663,87 \$, hors taxes;

CONSIDÉRANT : la facture N° 10417 de la FQM datée du 30 juin 2024 au montant de 823,57 \$, hors taxes;



EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 946,90 \$ au nom de la FQM pour les services d'ingénierie rendus au 30 juin 2024 dans le cadre du mandat d'accompagnement, tel que spécifié dans la facture N° 10417;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**15. RES 260-08-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET PRACIM CASERNE-GARAGE – FABG ARCHITECTES**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 090-03-24 « *Offre de services professionnels en architecture – Projet caserne-garage dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT : la facture du bureau d'architectes FABG N° 5960 du 8 juillet 2024 au montant de 20 000 \$, hors taxes, pour les services d'architecte rendus dans le cadre du mandat octroyé par la résolution N° 090-03-24;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 22 995 \$ au nom de FABG Architectes pour les services rendus en juin 2024 dans le cadre du mandat d'accompagnement, notamment la réalisation des esquisses et du plan fonctionnel technique, tel que spécifié dans la facture N° 5960 du 8 juillet 2024.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**16. RES 261-08-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) RESTAURATION TOITURES – STEPHAN BARCELO**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 666-03-23 « *Offre de services professionnels en architecture – Réfection des toitures de l'église Bishop Stewart – Stephan Barcelo, architecte* »;

CONSIDÉRANT : la facture N° SBA 24024, datée du 16 juillet 2024, au montant de 5 140 \$ hors taxes, pour les plans et devis concernant les travaux de remplacement des toitures de l'église BSM, sise au 5, chemin Garagona;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 5 909,72 \$ au nom de Stephan Barcelo Architecte.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**17. RES 262-08-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET PSMMPI RESTAURATION TOITURES HÔTEL DE VILLE – STEPHAN BARCELO**

CONSIDÉRANT : la résolution N°702-04-23 « *Offre de services professionnels architecture – Restauration toitures Hôtel de ville – Stephan Barcelo* »;

CONSIDÉRANT : la facture N° SBA 24026, datée du 16 juillet 2024, au montant de 4 750 \$, hors taxes, pour les plans et devis destinés à la restauration des toitures au 2, place de l'Hôtel-de-ville, Frelighsburg;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 5 461,31 \$ au nom de Stephan Barcelo Architecte.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**18. RES 263-08-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET PSMMPI RESTAURATION TOITURES GRAMMAR SCHOOL ET CLOCHER ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL OF THE HOLY TRINITY (BSM) – STEPHAN BARCELO**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 197-06-24 « *Offre de service – peinture toiture Grammar School et église BSM – Stephan Barcelo* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° SBA 24027, datée du 16 juillet 2024, au montant de 4 575 \$, hors taxes, pour les plans, devis et services du chantier de la Grammar School et de l'église BSM;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 5 260,11 \$ au nom de Stephan Barcelo, architecte.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**19. RES 264-08-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET PSMMPI RESTAURATION TOITURES HÔTEL DE VILLE – TOITURES 4 SAISONS INC.**

CONSIDÉRANT QUE : le règlement d'emprunt N° 157-03-2024-1 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 19 juillet 2024;

CONSIDÉRANT : la facture de Toitures 4 Saisons inc. N° 34554, datée du 19 juillet 2024, au montant de 200 000 \$, hors taxes;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement de Stephan Barcelo, architecte responsable du projet de restauration des toitures de l'édifice de l'Hôtel de Ville dans le cadre du PSMMPI, émis le 19 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 206 955 \$ au nom de Toitures 4 Saisons inc., pour l'achat de matériel et l'installation des échafaudages, tel que spécifié dans la facture N° 34554;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**20. RES 265-08-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – CPRQ  
REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM)  
RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BSM - STUDIO DU VERRE**

CONSIDÉRANT : la résolution N°195-06-24 « *Offre de service – restauration des vitraux église BSM - Studio du verre* », adoptée par le conseil municipal le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N°162-05-24 « *Offre de service - récupération, analyse et soumission – restauration des vitraux de l'église BSM – Studio du verre* », adoptée par le conseil municipal le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N°092-03-24 « *Offre de services professionnels en restauration des vitraux – Studio du Verre* », adoptée par le conseil municipal le 14 mars 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° F-763, datée du 19 juin 2024, au montant de 6 500 \$, hors taxes, pour la dépose et le transport de 15 vitraux des côtés nord et sud de la nef, ainsi que pour la dépose et le transport de vitraux du chœur;

CONSIDÉRANT : la facture N° F-764, datée du 19 juin 2024, au montant de 3 900 \$, hors taxes, pour la restauration et la remise en plomb complète du vitrail N9 (236E), tel que prévu au devis D1121;

CONSIDÉRANT : la facture N° F-777, datée du 9 juillet 2024, au montant de 3 900 \$, hors taxes, pour la restauration et la remise en plomb complète du vitrail N10 (237E), tel que prévu au devis D1121;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 16 441,43 \$ au nom de Studio du Verre, pour les services de restauration des vitraux rendus, tels que spécifiés dans les factures N° F-763, F-764 et F-777;

QUE : la municipalité de Frelighsburg partage une copie de la présente résolution au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ).

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**21. RES 266-08-24 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SUIVI ET  
EXPLOITATION INSTALLATIONS EAU POTABLE ET EAUX USÉES  
– AQUATECH**

CONSIDÉRANT : le besoin urgent de la Municipalité de faire appel à un intervenant externe pour le suivi et l'exploitation des installations des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU' : Aquatech est actuellement la société mandatée par la Municipalité pour le suivi et l'exploitation mensuelle des installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU' : Aquatech est actuellement la seule société de gestion des eaux disponible à offrir les services professionnels en suivi et exploitation mensuelle des installations d'eau potable et des eaux usées dans notre région;

CONSIDÉRANT : le règlement de gestion contractuelle N° 143-07-2021, notamment Article 7.1 « *Contrats comportant une dépense entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public* »;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels N° 20240810 en suivi et exploitation mensuelle des installations d'eau potable et des eaux usées pour l'année 2024 proposée par Aquatech le 22 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services professionnels N° 20240810 d'Aquatech pour le suivi et l'exploitation mensuels des installations des eaux usées, frais d'analyse inclus, pour l'année 2024 au montant de 3 340,02 \$, taxes incluses, par mois;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

**22. RES 267-08-24 OFFRE DE SERVICE – ASSURANCE DES CYBERRISQUES – FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg accepte l'offre du Fonds d'assurance des municipalités du Québec en assurance des cyberrisques comme suit :

- option « A » pour l'année 2024 (750 \$/an en prorata);
- option « B » à partir de 2025 (1200 \$/an), une fois les mises à jour nécessaires des systèmes (logiciels et équipements) municipaux effectuées;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

**23. RES 268-08-24 OFFRE DE SERVICE – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – RESTAURATION DES TOITURES – GOUTTIÈRES – TOITURES TROIS ÉTOILES**

CONSIDÉRANT la résolution N° 665-03-23 « *Octroi du contrat dans le cadre de l'appel d'offres public « Réfection des toitures de l'église Bishop Stewart Memorial » – Toitures Trois Étoiles* », adoptée par le conseil municipal le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT : la directive de modification N° 2, option 2, émise le 11 juillet 2024 par l'architecte, responsable du projet de restauration des toitures de l'église BSM, Monsieur Stephan Barcelo, concernant la fourniture du nouveau système de gouttières;

CONSIDÉRANT : offre de service de Toitures Trois Étoiles N° DC-A-02 du 11 juillet 2024 au montant de 13 897,6 \$, hors taxes;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de Toitures Trois Étoiles N° DC-A-02 pour la fourniture du système de gouttières pour le montant de 15 978,76 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

**24. RES 269-08-24 OFFRE DE SERVICE – PROJET PSMMPI RESTAURATION PEINTURE TOITURES GRAMMAR SCHOOL ET CLOCHER ÉGLISE BSM – SDB SOLUTION INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 197-06-24 « *Offre de service – peinture toiture Grammar School et église BSM – Stephan Barcelo* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT : offre de service de N° 1071 de SDB Solution inc. du 17 juillet 2024 au montant, avant taxes, de 77 900 \$;

CONSIDÉRANT : l'analyse de soumission de Stephan Barcelo, architecte, émise le 19 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg accepte l'offre N° 1071 de SDB Solution inc. au montant de 89 565,53 \$, taxes incluses, pour la peinture-restauration des toitures des édifices du Grammar School et du clocher de l'église BSM.

ADOPTÉE

**25. RES 270-08-24 OFFRE DE SERVICE – SERVICES JURIDIQUES – PFD AVOCATS**

CONSIDÉRANT : l'offre de services juridiques de PFD Avocats du 16 juillet 2024;

CONSIDÉRANT : l'intérêt de la Municipalité à diversifier et à spécialiser ses sources d'assistance juridique;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg accepte le forfait annuel de PFD Avocats comme suit :

- 500 \$ en 2024;
- 1 000 \$ en 2025;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

**26. RES 271-08-24 OFFRE DE SERVICE – PROJET STATION D'ÉPURATION (STEP) LIGNE 600V – HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

CONSIDÉRANT : que la Municipalité procèdera à la construction et à la mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés;

CONSIDÉRANT : que ce projet bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet 1.2 de PRIMEAU 2023);

CONSIDÉRANT : qu'une nouvelle alimentation électrique de 600V est requise dans le cadre de ce projet et en fera partie intégrante;

CONSIDÉRANT : que la Municipalité a reçu et étudié deux scénarios d'entente d'évaluation afin d'obtenir une évaluation préliminaire du coût des travaux et de la contribution municipale de la part d'Hydro-Québec, soit :

- scénario 1 : 26 659 \$ avant taxes;
- scénario 2 : 11 214 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil de la municipalité de Frelighsburg accepte le scénario 2 d'« Entente d'évaluation pour travaux majeurs » d'Hydro-Québec datée du 6 février 2023 au montant de 11 214 \$ avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente;

QU' : une copie de cette résolution soit transmise à Hydro-Québec et à la chargée de projet dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

**27. RES 272-08-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE MODIFICATION - ENTENTE ENTRE L'ÉGLISE ANGLICANE ET LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 808-06-23 « *Entente de modification de l'acte de donation du 29 janvier 2021 entre the Incumbent and the Church Wardens of Bishop Stewart Memorial Church of the Parish of St-Armand-East et la municipalité de Frelighsburg* », adopté par le conseil municipal le 28 juin 2023;

CONSIDÉRANT : la résolution No 736-12-19 « *Entente particulière survenue entre la paroisse Anglicane Bishop Stewart Mémorial Church of the Holy Trinity de Frelighsburg et la municipalité de Frelighsburg* », adoptée par le conseil municipal le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT : que l'entente particulière comporte certaines clauses qui contreviennent aux principes juridiques de la neutralité religieuse et de laïcité de l'État et à la Loi sur la laïcité de l'état (RLRQ, c. L-0.3);

CONSIDÉRANT : que les parties reconnaissent que le contenu de l'entente particulière ne peut être appliqué et mis en œuvre par la Municipalité compte tenu de son obligation de respecter les principes juridiques mentionnés au paragraphe précédent;

CONSIDÉRANT : qu'à cet égard, les parties désirent modifier l'acte de donation aux fins de convenir d'une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT : l'exigence du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil de la municipalité de Frelighsburg approuve l'Acte de modification;

QUE : le Conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

**28. RES 273-08-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ACCORD DE LICENCE ENTRE LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU CANADA ET LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG - ÉQUIPEMENT D'ALERTE SISMIQUE PRÉCOCE**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 099-03-24 « *Participation municipale au système canadien d'alerte sismique précoce* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT : la demande du ministère des Ressources naturelles du Canada;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil de la municipalité de Frelighsburg approuve l'Accord de licence entre le ministère des Ressources naturelles du Canada et la municipalité de Frelighsburg - équipement d'alerte sismique précoce;

QUE : le Conseil autorise et mandate la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ledit Accord et tout document s'y référant.

ADOPTÉE

**29. RES 274-08-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS – ENTRE LA VILLE DE COWANSVILLE ET LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**

CONSIDÉRANT : que la Ville de Cowansville offre la possibilité de prolonger, jusqu'au 31 août 2025, les ententes actuelles en matière de loisirs avec les villes signataires;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil de la municipalité de Frelighsburg accepte de prolonger l'« *Entente intermunicipale en matière de loisirs – entre la ville de Cowansville et la municipalité de Frelighsburg* », jusqu'au 31 août 2025;

QUE : le Conseil autorise et mandate la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

ADOPTÉE

**30. RES 275-08-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement »), lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

CONSIDÉRANT que le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

CONSIDÉRANT que ÉEQ a identifié la MRC de Brome-Missisquoi comme l'organisme signataire pour conclure une telle entente;

CONSIDÉRANT que l'entente-cadre rédigée par ÉEQ exige que l'organisme municipal possède « la compétence relativement au domaine de la gestion des matières recyclables, et ce, pour tout le territoire d'application »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu à ce que les municipalités locales délèguent à la MRC de Brome-Missisquoi certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, notamment avec une municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2025 en sera une de transition et que la délégation de compétence en lien avec les matières résiduelles sera évolutive et que des modulations à la présente entente pourraient être apportées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Brome-Missisquoi a fait parvenir l'entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables pour commentaires aux municipalités locales et soumis une version ajustée;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'entente intermunicipale précitée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil de la municipalité de Frelighsburg approuve l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi (l'«Entente »);

QUE : le Conseil autorise et mandate la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite Entente;

QUE : le Conseil nomme à titre de représentant de la Municipalité Madame Lucie Dagenais et à titre de substitut Monsieur Gilles Prairie pour siéger au sein du comité intermunicipal de ladite Entente et à y participer activement;

QUE : le Conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'Entente, la ressource occupant la fonction de directeur général de la Municipalité;

QU' : une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

**31. RES 276-08-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À ŒUVRER AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES – SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU : la demande provenant de la Sureté du Québec;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à signer au nom et pour le compte de la Municipalité la nouvelle « *Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables* » et tout document si référant.

ADOPTÉE

**32. RES 277-08-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – OFFRE DE SERVICES BANCAIRES RÉVISÉE (2024-2027) – BANQUE ROYALE DU CANADA (RBC)**

ATTENDU QUE : l'« *Entente de compensation des services bancaires* » avec la RBC est arrivée à échéance et doit être renouvelée;

ATTENDU QUE : l'entente initialement proposée a été bonifiée à la demande de la Municipalité et qu'elle représente l'offre de services bancaires la plus avantageuse parmi les propositions soumises par les institutions financières sollicitées;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité remercie l'équipe de la RBC attitrée à son compte pour la considération accordée à la demande, ainsi que pour sa disponibilité et son approche professionnelle;

QUE : le Conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer la nouvelle « *Entente de compensation des services bancaires (2024-2027)* » et tout document s'y référant avec la Banque Royale du Canada.

ADOPTÉE



**33. RES 278-08-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Frelighsburg choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, directeur général, Monsieur Sergey Golikov, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

**34. RES 279-08-24 CRÉATION DU COMITÉ DE SÉLECTION ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023**

ATTENDU QUE : la Municipalité désire recevoir des offres de services professionnels pour des activités d'ingénierie nécessaires à des travaux de modification de sa station d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE : la conception du système de traitement élaborée à ce jour, autorisée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), doit être révisée notamment en fonction des études et rapports produits par la Fédération québécoise des municipalités et des attentes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à lancer l'appel d'offres pour la « *Fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre de la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés* » et à procéder à la composition du comité de sélection.

ADOPTÉE

**35. RES 280-08-24 CRÉATION DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

ATTENDU QUE : le conseil municipal est soucieux d'offrir et de maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire pour les employés municipaux, afin de garantir leur bien-être et leur productivité;

ATTENDU QUE les conditions de travail optimales sont essentielles pour que les employés municipaux puissent répondre efficacement aux besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal mandate le directeur général à mettre en place le comité de santé et sécurité au travail, ainsi qu'à créer et à pourvoir le poste d'officier en sécurité au sein de l'administration municipale.

ADOPTÉE

**36. RES 281-08-24 MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 280-08-24 « *Création du comité de santé et sécurité au travail* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : la démission effective du directeur du service municipal de la voirie et des travaux publics, Monsieur Chad Whittaker;

CONSIDÉRANT : le départ imminent en congé sabbatique de l'urbaniste municipal, Monsieur Christophe Savoie;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 118-03-24 « *Nouvel organigramme de la municipalité de Frelighsburg* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT : la préoccupation du conseil municipal d'améliorer l'organisation de l'appareil administratif de la Municipalité, afin de répondre efficacement aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT : l'analyse des besoins, actuels et futurs, en ressources humaines, présentée par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à mettre à jour l'organigramme de l'administration municipale;

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à créer le poste de directrice adjointe au service municipal de la sécurité incendie;

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à créer le poste de superviseur au service municipal des travaux publics et de la voirie;

QU' : en vue de prendre la gestion du département d'urbanisme, l'inspecteur municipal et assistant au greffe, Monsieur Dominic McGee, se consacre uniquement aux besoins du service municipal d'urbanisme et soit nommé l'inspecteur municipal;

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à créer le poste de greffière adjointe;

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à implanter les programmes de formation adaptées aux exigences des nouveaux postes.

ADOPTÉE

**37. RES 282-08-24 EMBAUCHE – GREFFIÈRE ADJOINTE – MAIKE STORKS**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 280-08-24 « *Mise à jour de l'organigramme de l'administration municipale* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE : l'appel aux candidats lancé le 19 juillet 2024 et le processus de sélection ayant permis d'attirer la candidate qui répond à tous les critères que le conseil municipal a définis;

CONSIDÉRANT QUE : cette candidate a démontré ses compétences, sa motivation et son intérêt pour le poste de greffière adjointe lors de l'entretien avec le comité des ressources humaines, ainsi qu'envers la recommandation d'embauche qui a suivi;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg engage Madame Maïke Storks au titre de greffière adjointe selon les conditions prévues à son contrat de travail.

ADOPTÉE

**38. RES 283-08-24 EMBAUCHE – DIRECTRICE ADJOINTE SERVICE INCENDIE-OFFICIERE EN SÉCURITÉ – SAMANTHA SALOIS**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 280-08-24 « *Création du comité de santé et sécurité au travail* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 281-08-24 « *Mise à jour de l'organigramme de l'administration municipale* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : la présentation du directeur général faite au conseil concernant la restructuration envisagée du service municipal de la sécurité incendie et la recommandation d'embauche du directeur du service, Monsieur Marc Fortier;

CONSIDÉRANT QUE : Madame Samantha Salois, capitaine au sein de la brigade du service municipal de la sécurité incendie, a démontré ses compétences, sa motivation et son intérêt pour le poste de directrice adjointe du service et le poste d'officier en sécurité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Catherine Maran-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise le directeur général à procéder à la mise en place de la nouvelle structure du service municipal de la sécurité incendie;

QUE : le Conseil autorise le directeur général à mettre à jour le contrat de travail de Madame Samantha Salois et à la nommer directrice adjointe du service municipal de la sécurité incendie et officière en sécurité.

ADOPTÉE

**39. RES 284-08-24 ENGAGEMENT QUATRE POMPIERS SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT : les dispositions de l'article 6 du règlement N° 120-04-2007 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie;

CONSIDÉRANT : la recommandation d'embauche faite par le directeur du service municipal de sécurité incendie, Monsieur Marc Fortier, le 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal engage et nomme au titre de pompier au sein de la brigade du service municipal de sécurité incendie de Frelighsburg :

- MAXIME LACOSTE, RECRUE
- DUSTIN DOMINGUE, AUXILIAIRE
- YVES CÔTÉ, AUXILIAIRE
- ANDREW CHISHOLM HADLOCK, POMPIER\_MÉCANICIEN

ADOPTÉE

**40. RES 285-08-24 PROJET D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND – EMBAUCHE ET PARTAGE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT : que les municipalités de Frelighsburg et de Saint-Armand souhaitent partager une ressource pour occuper le poste d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT : que le partenariat entre la municipalité de Frelighsburg et la municipalité de Saint-Armand permet d'offrir à l'ensemble des populations respectives un service bonifié d'inspection municipale;

CONSIDÉRANT : que les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) permettent la conclusion d'un protocole d'entente intermunicipale relatif au service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal mandate le directeur général à préparer, en collaboration avec directrice générale de la Municipalité de Saint-Armand, une entente intermunicipale visant l'embauche et le partage d'un inspecteur municipal.

ADOPTÉE

**41. RES 286-08-24 DEMANDE DE RÉDUCTION DES DÉLAIS D'INTERVENTION - PONT CHEMIN MOULIN À SCIE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)**

CONSIDÉRANT : qu'en 2022, en prévision des travaux de réparation majeure, le MTMD a réduit à une voie la circulation sur le pont situé à l'entrée du chemin Moulin à Scie (pont 15869);

CONSIDÉRANT : la fermeture complète du pont depuis 2023;

CONSIDÉRANT : l'importance logistique du pont, notamment pour l'accès au Camping des Chutes Hunter, pour les activités agricoles et forestières et pour les transports lourds;

CONSIDÉRANT : que le chemin de détour augmente la circulation de transports lourds dans le cœur villageois de la municipalité de Frelighsburg;

CONSIDÉRANT : que des événements météorologiques récents ont démontré la grande vulnérabilité de la logistique d'évacuation lors de l'intervention des services d'urgence;

CONSIDÉRANT : qu'en raison de l'accès restreint, il a été impossible d'évacuer de façon sécuritaire et rapide les personnes blessées nécessitant des soins;

CONSIDÉRANT : les échanges avec la direction régionale du MTMD;

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : demander au MTMD d'accorder une importance particulière au pont du chemin Moulin à Scie afin de réduire les délais d'intervention et de procéder aux travaux de réparation à l'automne 2024;

QU : une copie soit envoyée à la députée provinciale, Isabelle Charest, et au ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel.

ADOPTÉE

**42. RES 287-08-24 AUTORISATION PASSAGE DES CYCLISTES**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D : autoriser le passage du *Défi Vélo Mag des Cantons-de-l'Est* sur le territoire de la municipalité de Frelighsburg, le samedi 7 septembre 2024.

ADOPTÉE

#### 43. RES 288-08-24 LETTRE DE SOUTIEN - PROJET À L'ÉCOUTE DU COSMOS

CONSIDÉRANT : que la SBC Galerie d'art contemporain souhaite présenter une candidature pour la bourse de prospection du CALQ pour la réalisation du projet « *À l'écoute du cosmos* » qui prendra place dans leurs locaux, à la Galerie de l'UQAM ainsi qu'à Frelighsburg en 2026;

CONSIDÉRANT : que ce projet contribuera à développer une offre culturelle enrichissante pour le public de Frelighsburg et ses environs;

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D : appuyer le projet « *À l'écoute du cosmos* » de la SBC Galerie d'art contemporain.

ADOPTÉE

#### 44. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

- Comité consultatif société (CCS)

La bibliothèque poursuit son agrandissement. Des conférences sont en planification pour l'automne.

Les soirées Cinéma-Jeunesse seront de retour avec la projection de quatre films. Les détails seront publicisés sur les réseaux sociaux.

- Comité consultatif en environnement (CCE)

Le comité sera présent lors du marché fermier au courant du mois d'août. La date sera communiquée sur le site web de la municipalité.

Un poste est ouvert au sein du comité. Les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature jusqu'à la fin du mois.

- Comité consultatif en agriculture et foresterie (CCAF)

- Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)

Le comité finalise ses recommandations pour le changement du nom du parc Municipal sur le chemin de Richford.

Un cours sur l'histoire de la région est prévu pour le mois de janvier.

Une conférence sur Marcelle Ferron aura lieu cet automne.

Le comité sollicite des suggestions de la part des citoyens concernant les moyens de financer la part à payer par la municipalité pour l'église Bishop Stewart.

- Comité consultatif en patrimoine bâti (CCPB)

#### 45. VARIA

#### 46. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

#### 47. RES 289-08-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 19h57

ADOPTÉE

---

Lucie Dagenais  
Mairesse

---

Sergey Golikov  
Directeur général,  
greffier et trésorier